

**DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SEISSAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Etaient présents : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Aurélie GABRIEL, M. Roger ADELBRECHT, Mme Isabelle DALLAS, M. Patrice MARTET, Mme Virginie PIROVANO, Mme Cécile CARRAU, M. Daniel DANFLOUS, Mme Marie MOURGUES, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Nathalie PUJOS, M. Pascal DARROMAN, M. Bastien PORTA, Mme Ingrid LEROUGE et M. Christian WARNIEZ

Mme Isabelle DALLAS a été élue secrétaire de séance

Objet : Election d'un maire délégué à la commune d'Artiguedieu-Garrané

Le Maire rappelle que la loi 71-588 du 16/07/1971 sur les fusions et regroupements de communes dite « Loi Marcellin », permettait dans le cadre des fusions-associations, que le territoire des communes associées soient maintenus, emportant institution d'un maire-délégué et d'une mairie annexe.

La loi n°2010-1569 du 16 décembre 2010 maintient ces dispositions et permet, dans les communes de moins de 20 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative dans les communes associées. Seissan et Artiguedieu-Garrané ont été fusionnées par délibération du 6 décembre 1972, prenant effet au 1^{er} janvier 1973, qui précise que le maire délégué d'Artiguedieu-Garrané sera élu par le conseil municipal et en son sein.

Le Maire demande s'il y a des candidatures.

M. Patrice Martet se présente comme candidat.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Après résultat du scrutin, M. Patrice Martet est désigné maire délégué d'Artiguedieu-Garrané.

Le Maire,



Le secrétaire de séance

A blue ink signature is written on the line for the Secretary of the Meeting.